

## Compte rendu Activité des SCA 2022-2023

Maud VIALE, représentante des sca pour l'année 2022-2023.

Au cours de l'année fédérale écoulée je n'ai pas été sollicitée par les gérants de SCA pour des problèmes qu'ils auraient souhaité faire remonter au codep.

Nous avons cependant pu échanger lors de diverses rencontres ou échanges téléphoniques. Les différents centres de plongée m'ont fait part de leurs difficultés récurrentes pour embaucher pendant la haute saison. Certains utilisent encore les failles en prenant de nombreux stagiaires fédéraux, même lorsque les structures ne sont pas affiliées à la fédération, ou que ceux ci n'ont pas de tuteurs. Ce sujet m'a été rapporté plusieurs fois mais je n'ai pas le pouvoir de faire changer les choses. À cet effet je me tourne vers le codep aujourd'hui, y'a t'il des solutions pour faire barrage à ce genre de pratique ?

Les instances d'état n'ont cette année pas opéré beaucoup de contrôles. À ma connaissance, aucun contrôle cette année sur le bassin Bastiais, excepté des contrôles de la gendarmerie maritime en début de saison.

Concernant les Sca : on en compte 19 en haute corse sur 46 niveau régional, ce nombre reste stable d'une année à l'autre.

Après échange avec différents centres au cours de la saison, on peut observer la même dynamique que l'année dernière avec une tendance à l'augmentation des formations.

Les professionnels de la plongée côté Est se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année, lors de réunion du Parc Marin notamment, et nous avons pu échanger sur nos pratiques et usages respectifs. Il en ressort globalement une entente cordiale entre les différents centres. Je rappelle à toutes les structures professionnelles que vous pouvez me faire parvenir vos interrogations ou vos revendications, je reste à votre disposition par mail ou téléphone.

Maud VIALE